

COMMUNE DE LA FORET FOUESNANT

ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

PA/2021/07/102

LE MAIRE DE LA FORET FOUESNANT

VU le Code Pénal ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU l'arrêté Interministériel sur la signalisation routière ;

VU la demande de Céline NICOLAS représentante de Finistère 360°, 1 allée François Truffaut 29000 QUIMPER, pour la course du Tour du Finistère à la Voile du 25 au 31 juillet 2021, d'organiser la remise des prix à l'Ilot Skoën, Port la Forêt 29940 LA FORET-FOUESNANT, à 15h samedi 31 juillet 2021 ;

CONSIDERANT que le bon déroulement de cette organisation nécessite une réglementation de la circulation et du stationnement ;

A R R E T E :

ARTICLE 1^{er} : du vendredi 30 juillet 2021, 08h au samedi 31 juillet 2021, 18h, le stationnement des véhicules est formellement interdit sur l'ilot Skoën Port-la-Forêt, commune de La Forêt-Fouesnant, hormis les véhicules des professionnels et organisateurs de la manifestation.

ARTICLE 2 : le 31 juillet 2021 de 14h à 17h, la circulation de tous véhicules hormis les véhicules des professionnels et organisateurs de la manifestation est interdite sur l'ilot Skoën depuis le parking des pontons N et O de la rue du Skoën.

ARTICLE 3 : la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1^{er} sera mise en place, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 8^{ème} partie signalisation temporaire, par les services de la Mairie conjointement avec les organisateurs.

ARTICLE 4 : Toute contravention aux dispositions du présent arrêté sera constatée par les agents ou fonctionnaires dûment assermentés et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

- M. le Directeur Général des Services de la Commune de La Forêt-Fouesnant,
 - M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fouesnant,
 - Mme Céline NICOLAS, représentante de Finistère 360°,
- Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A La Forêt Fouesnant, le 27 juillet 2021

Le Maire,
Daniel GOYAT

The image shows a blue ink signature of Daniel Goyat over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE LA FORET FOUESNANT' and the number '29940'.